

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept juillet à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **TROUILHET Georges**, Maire.

**La séance est ouverte à 20 heures**

## PRÉSENTS :

**BONNAFOUX Stéphan**  
**DELACOCHEY Éric**  
**GRIGT Michel**  
**LAFFARGUE Thérèse**  
**LASSERE Nicole**  
**NAULÉ Jean**

**COUTURIER Christian**  
**ESCOS Julien**  
**LANGLA Robert**  
**MALHERBE Dominique**  
**MINJOU Jacqueline**  
**TROUILHET Georges**

## ABSENTS :

**CUESTA Guy**  
**De LAPPARENT Alain**  
**LARCHER Christelle**

## Procuration

**Non**  
**MINJOU Jacqueline**  
**Non**

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal
- Questions orales des conseillers.
- Choix de l'architecte pour le restaurant scolaire
- Rétrocession de concessions au cimetière communal
- Réforme des rythmes scolaires
- Soutien à l'Association des Maires de France
- Prix des repas du restaurant scolaire
- Achat de matériel pour l'épicerie
- Embauche d'une aide maternelle
- Convention autorisation d'urbanisme

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal nomme Jacqueline MINJOU

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE:

Lecture du compte rendu de la séance du 19 juin 2014 est donnée à l'Assemblée.  
Jean NAULÉ : concernant les travaux de voirie, à Piémoun indique qu'il a été fait un revêtement tri-couche et non du gravillon. Tenant compte de cette modification, le PV est approuvé à l'**unanimité**.

## QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Michel GRIGT et Jean NAULÉ souhaitent intervenir  
L'Assemblée souhaite que ce soit en fin de séance.

## DROIT DE PRÉEMPTION :

Néant

## 2014/07/01 RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX ARCHITECTE

Le montant des honoraires de l'architecte, qui sera choisi, entre dans le cadre des procédures adaptées. Pour cela, cinq architectes ont été contactés, quatre sont venus sur place pour voir l'emplacement du futur chantier, et seulement deux ont répondu.

La Commission des finances réunie le 11 juillet courant a examiné les propositions :

- GAUCHE-MURU-DUPACQ
- LAUROUA- BONNAVENTURE

Après discussion, celle-ci vous propose au Conseil Municipal de retenir le dossier LAUROUA-BONNAVENTURE pour diverses raisons et notamment la présentation d'une esquisse qui permet d'apprécier le projet. Le montant des honoraires est également plus avantageux ainsi que la prévision globale de la construction.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté dans le détail les deux propositions choisit le dossier LAUROUA-BONNAVENTURE

**VOTE : Unanimité**

### **2014/07/02 RÉTROCESSIONS DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL**

Par délibération en date du 30 juillet 2009, le Conseil Municipal avait pris la décision de reprendre les concessions laissées en l'état d'abandon.

La procédure réglementée par les articles du CGCT (L.2223-17 et suivants/R.2223-12 et R.2223-21) a été appliquée et permet au Conseil Municipal de reprendre les concessions dites abandonnées.

Cette procédure nécessite toutefois une révision du règlement du cimetière qui vous sera proposé lors d'une prochaine réunion.

L'apposition de plaquettes signalant le constat d'abandon a permis à quelques personnes de prendre la décision de rétrocéder à la commune les concessions dont elles étaient propriétaires.

Quatre concessions sont ainsi à reprendre :

- Concession 122 au nom de CAMBRAN
- Concession 126 au nom de LAHORE-THILET
- Concession 138-139 au nom de LACLUQUE
- Concession 183 au nom de GAUYAC.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces reprises.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été adressé aux familles. Sans réponse de leur part au bout de 3 ans, nous pouvons disposer des concessions en toute légalité.

**VOTE : Unanimité**

### **2014/07/03 RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

L'entrée en vigueur à la rentrée 2014 des nouveaux rythmes scolaires entraîne une dépense supplémentaire qui n'avait pas été prévue lors du Budget Primitif voté le 18 avril dernier.

Une étude chiffrée a été effectuée dont le détail a été mis à disposition des conseillers. Celle-ci prend en compte un montant maximum par rapport au nombre d'élèves qui sera susceptible d'être présent à la rentrée de septembre.

Pour cela, une décision modificative est nécessaire :

<b>OBJET</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 614- Locations mobilières	20 100.00 €	
D 6226 Honoraires		1 000.00 €
D 6413 Personnel non titulaire		2 230.00 €
D 6574 Subvention		1 000.00 €
D 6067 Fourniture		2 000.00 €
D 6411 Personnel titulaire		13 870.00 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette décision modificative.

**VOTE : Unanimité**

### **2014/07/04 MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

Les Collectivités Locales, et en premier lieu les Communes et leurs Intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

L'AMF, association pluraliste de 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire rééquilibrage des comptes publics ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations qui aura de graves conséquences pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. En effet, la multiplicité des contraintes qui limitent nos leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale) conduira inéluctablement à des arbitrages douloureux au détriment de l'investissement et des services publics locaux.

Pourtant, malgré les attaques dont sont victimes les collectivités et les élus locaux sur le niveau de leurs dépenses et la qualité de leur gestion, ils recherchent en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants et d'assurer les services publics indispensables.

Aussi, nos concitoyens doivent aujourd'hui savoir que cette baisse massive et brutale de nos dotations aura inéluctablement une double conséquence :

- sur la qualité des services essentiels rendus à la population,
- sur l'investissement local, assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi. Face à l'importance de ces enjeux, qui restent encore très méconnus dans l'opinion publique, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

Pour cela, nous devons nous mobiliser, ensemble, afin de demander le réexamen du dispositif envisagé et la réunion, en urgence, d'une véritable instance nationale de dialogue et de négociation entre l'Etat et les représentants des Collectivités Locales en vue de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets de nos collectivités.

L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

C'est pourquoi nous vous adressons une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, que vous pourrez soumettre à votre Conseil Municipal.

La motion a été mise à disposition du Conseil Municipal qui en a pris connaissance

- Michel GRIGT se dit réservé pour approuver cette motion, qui lui semble « politisée ».
- Christian COUTURIER indique que l'Etat et Communes ont chacun leur rôle à jouer. Nous tenons le nôtre et nous devons alerter l'Etat sur les conséquences de la politique inconsidérée qui est menée vis-à-vis des Collectivités Locales. Il est important que l'Etat responsable de la situation, engage un dialogue pour l'améliorer. Les Français ont très largement admis la nécessité de réformer le découpage régional. En revanche, la Commune reste pour eux quelque chose d'important, le Maire est toujours considéré comme le magistrat le plus proche des administrés. C'est pour défendre cela que cette motion est faite.
- Jean NAULÉ souligne que si un jour nous sommes « étranglés », nous ne pourrions pas dire que nous n'avons pas alerté les autorités en temps utile.
- M. le Maire indique que les Communes qui se regroupent aujourd'hui ne seront pas soumises à cette baisse de 30 %. Il précise également que l'AMF n'a pas d'appartenance politique et qu'elle soutient et défend les intérêts de toutes les Communes de France devant les instances supérieures.

A l'issue de cet échange, la motion est soumise au vote.

**VOTE : Unanimité.**

## **2014/07/05 PRIX DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Lors de la réunion du 28 juin 2013, la délibération, dont le texte suit, avait été approuvée par le Conseil Municipal :

*« Le Conseil Régional d'Aquitaine et le lycée Molière d'Orthez nous proposent pour la rentrée 2013-2014 une convention pour mutualiser les moyens humains et matériels sur le site de la cuisine centrale du lycée Molière pour assurer la production des repas de l'ensemble des élèves du lycée et des écoles publiques.*

*La répartition des compétences conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifiée conduit les partenaires à établir les termes d'une convention.*

*Cependant après lecture attentive de ladite convention, l'article 9 pose certaines interrogations dans son libellé :*

*« Les charges d'entretien et de maintenance hors charges Communes, l'adaptation de nouvelles normes générant travaux ou le remplacement des équipements de préparation (fours, marmites et matériels de préparation....) seront cofinancés par la Région (ou le lycée) et la Commune de Maslacq au prorata du nombre de rationnaires constatés durant l'année scolaire qui précède les travaux, sur la base de l'annuité d'amortissement, après accord préalable de chacune des parties ».*

*Cet article peut entraîner des charges conséquentes et augmenter d'une manière significative le prix du repas servi aux enfants de la Commune.*

*Actuellement, le prix est de 3,00 € dont la Commune subventionne 0.35 €.*

*Renseignement pris auprès du restaurant municipal d'Orthez pour la fourniture de repas livrés en liaison chaude, le montant du repas s'élève à 3.10 € non compris la fourniture du pain.*

*Un débat s'instaure d'où il ressort :*

*Les Conseillers sont choqués par l'introduction de cette nouvelle clause par le Lycée Molière*

*Julien ESCOS suggère que nous prenions contact avec la Maison Familiale Rurale de Mont qui prépare aussi des repas pour l'école de Mont.*

***Le Conseil Municipal tenant compte :***

- Du risque que fait peser la nouvelle convention proposée par le Lycée Molière***
- De l'urgence de la décision pour être certain d'avoir une solution à la rentrée***
- Du fait que la MFR ne livre pas (Il faudrait aller chercher les repas à Mont)***

***DECIDE de choisir le restaurant municipal d'Orthez pour l'année scolaire 2013-2014. »***

Le choix du Conseil Municipal, suite à l'augmentation du prix du repas annoncée par le restaurant municipal d'Orthez (3.13 € à 3.29 €) se pose à nouveau car le coût devra être supporté

- soit par la commune qui devra accroître sa subvention,
- soit par les parents d'élèves.

Le Conseil Municipal a eu communication de la lettre envoyée par la Commune d'Orthez et des modifications apportées par le Lycée Molière aux conventions qu'il propose aux communes.

La Commission des Finances, lors de sa dernière séance, a étudié le dossier et propose de revenir vers le lycée Molière dont la nouvelle convention ne comporte plus les risques qui l'avait fait opter pour le restaurant Municipal et dont le prix du repas s'élève 3.10 €.

Le Conseil est invité à se prononcer sur ce choix.

- Julien ESCOS : fait savoir que la Maison Familiale et Rurale de Mont ne pourrait assurer ce service car elle a atteint les limites de sa capacité.
- Eric DELACOCY relate le fait que les parents se sont plaints de la qualité des repas fournis par le Lycée Molière.
- M. le Maire répond qu'ils se sont plaints également de ceux fournis par le Restaurant Municipal. Il indique que les enfants préfèrent les repas fournis par Molière. Il indique que l'équilibre devrait s'être amélioré du fait de l'intervention d'une diététicienne. De plus nous aurons notre mot à dire car nous serons invités aux réunions programmées. Nous pourrions également changer de prestataire à la prochaine rentrée si nécessaire.

Les tarifs revus à la baisse et la participation d'une diététicienne sont des atouts positifs qui poussent le Conseil à choisir le Lycée Molière pour l'année scolaire à venir.

**VOTE : Unanimité**

## **2014/07/06 MATERIEL EPICERIE**

Pour faire suite à la délibération 2014/05/04 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté des travaux d'amélioration pour créer un endroit pour la confection de plats en restauration rapide, il est proposé au

Conseil Municipal l'achat de divers matériels, devis vus en commission des finances le 11 juillet dernier.

Matériel	METRO	EQUIP RESTO
Four à pâtisserie	1 290.00 €	987.00 €
Vitrine réfrigérée	999.00 €	
Armoire froid négatif	1 560.00 €	1 125.00 €

- Stéphane BONNAFOUX précise que l'épicerie subit une baisse de 30 % de son chiffre d'affaires lié à une réduction importante du nombre de pèlerins et que la gérante souhaiterait l'acquisition du four de Métro qui semble mieux adapté.

Un échange intervient où sont évoqués

- Que notre seule intervention possible consiste à la doter d'un matériel lui permettant une offre plus complète et que nous ne pourrions aller au-delà
- Qu'il est difficile à une petite épicerie de ce type d'avoir une diversification suffisante des produits pour fidéliser une clientèle sans être dans une franchise, mais que cette décision lui appartient
- Que son offre n'entre pas en concurrence directe avec le restaurant Maugouber qui n'est pas dans la même catégorie de restauration

A l'issue de ce débat le Conseil Municipal propose l'acquisition du matériel suivant :

- Four à pâtisserie (Métro) 1 290 €
  - Vitrine réfrigérée horizontale (Métro) 999 €
  - Armoire froid négatif (Equip Resto) 1 125 €
- Total 3 414 €**

**VOTE : Unanimité**

### **2014/07/07 EMBAUCHE D'UNE AIDE MATERNELLE**

Les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2014 sont estimées à 32 enfants sur les trois sections. Ce nombre semble très important et nécessiterait l'embauche pour la durée de l'année scolaire d'une aide maternelle afin de répartir les enfants entre trois personnes.

Pour cela, il serait peut-être souhaitable de procéder à l'embauche d'un CUI-CAE.

Les conditions de recrutement et montant de l'aide sont indiqués au Conseil Municipal :

- M. le Maire précise qu'actuellement il y a 26 élèves et que 32 sont prévus à la rentrée + un début 2015
- Il faudra une aide-maternelle pendant toute la journée. La grande section de maternelle (8 élèves) bascule vers la classe de CP

Après avoir examiné les conditions d'emploi d'un CUI-CAE, le Conseil Municipal se prononce pour cette embauche.

**VOTE : Unanimité.**

### **2014/07/08 CONVENTION AUTORISATIONS URBANISME**

La commune a adhéré par délibération du 25 septembre 2008 au Syndicat Mixte du Pays de Lacq pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Depuis, le SMPL a fusionné avec la CCLacq, puis la CCLacq-Orthez

Une convention vous est présentée pour définir les modalités de travail en commun entre le Maire et la CCLacq-Orthez.

Il vous est demandé d'approuver cette convention ainsi que d'autoriser le Maire à la signer.

**VOTE : Unanimité**

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **PLU intercommunal**

M. le Maire précise que la Subdivision d'Orthez ferme le 31 décembre 2014. En septembre, on va débattre sur le PLU communautaire. Peu de communes ont un PLU. Une réflexion est menée actuellement sur le danger d'octroyer les compétences du PLU communautaire aux CCL.

**Pouvoir de Police** : La question sera revue au mois de septembre. Il est peu vraisemblable que nous les gardions ; un accord sera recherché pour conserver une proximité de service.

Etat des lieux haut débit : La CCLO met des moyens importants pour éliminer les zones blanches et développer progressivement la fibre optique.

Classe maternelle qualité de l'air : Le coût de cette analyse sera de 1983,38 €.

Informatique école :

Vidéoprojecteur	962,00 €
Contrat maintenance du logiciel	412,80 €
Maintenance du matériel	480,00 €
Batteries	448,50 €

Logement école

Nous avons reçu 3 candidatures pour ce logement.

Le Conseil Municipal a retenu celle de M. LABARONNE.

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :**

**Michel GRIGT**

Chambres d'hôtes

*Ayant accompagné 2 personnes qui avaient du mal à trouver les gîtes du village, il s'interroge sur la signalétique dans le village.*

Jean NAULE lui répond que les panneaux concernant les commerces et services déclarés en Mairie existent et figurent à plusieurs endroits pour certains. Nous ne pouvons en rajouter. Les activités nouvelles ne peuvent être prises en compte que si elles se déclarent en Mairie.

Éclairage

*Celui de la route de Lagor est défaillant.*

M. le Maire indique que cela a déjà été signalé et transmis aux services compétents pour action.

Accès à la salle socioculturelle

*Il n'y a plus de cadenas au portail d'accès à la salle socioculturelle.*

M. le Maire répond qu'il n'est pas nécessaire d'en mettre un car des dispositifs sont en place pour interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Jean NAULE :**

Sécurité village et vitesse :

Ce sujet est étudié actuellement en commission voirie. J'invite toute personne qui a des idées, des propositions à formuler, de nous les transmettre par mail ou tout autre moyen de communication afin d'en débattre à la prochaine réunion de Commission Voirie à la rentrée.

**La séance est levée à 22 heures.**